

**Proposition De Raccordement d'une Installation de Production n° 6494970801
du 26/07/2019 valable jusqu'au 26/10/2019¹****Destinataire de la proposition :**

ICEA

Adresse du destinataire de la proposition :815 LA PYRENEENNE
LE PROLOGUE
31670 LABEGE**Demandeur :**

ICEA

Adresse des travaux de raccordement :6 PLAINE DE PICARD
31450 MONTBRUN-LAURAGAI

1. Caractéristiques du projet

1.1. Caractéristiques de l'installation à raccorder

Vous avez demandé un raccordement pour une Installation de Production Solaire Photovoltaïque, avec une Puissance maximale installée de 36 kVA et une Puissance de Raccordement de 36 kVA en Triphasé répartie 12 kVA / 12 kVA / 12 kVA.

L'Installation de Production est équipée d'une Protection de Découplage : une protection de découplage externe de type B.1 :

- .

1.2. Caractéristiques du raccordement

Le raccordement proposé est constitué d'un branchement sans extension de réseau² électrique, réalisé sous maîtrise d'ouvrage Enedis. Les caractéristiques de ce raccordement sont les suivantes :

- technique de raccordement : Branchement complet souterrain,
- type de raccordement : Triphasé avec Point de livraison situé en limite de parcelle,
- tension de raccordement : 400 V entre phases,
- option d'injection : Totalité de la production.

Il n'y a pas de branchement existant.

2. Contribution au coût du raccordement

Le montant à régler s'élève à 1342,43 € TTC.

Il est établi en fonction des informations que vous nous avez fournies, des travaux à réaliser par Enedis et du taux de TVA en vigueur à la date d'émission de ce devis. Le détail de ce montant figure en annexe.

Le montant HT est ferme pendant la durée de validité de la proposition.

Lorsque les travaux de raccordement à la charge d'Enedis ne sont pas achevés, de votre fait, au plus tard un an après la date d'acceptation de la présente proposition, le montant de la contribution est révisé suivant le barème de raccordement alors en vigueur, déduction faite de l'acompte versé au moment de l'acceptation de la présente proposition.

¹ À défaut d'envoi de l'accord au plus tard à la fin du délai de validité, la PDR est caduque, sans possibilité de prorogation, et Enedis met fin au traitement de la demande.

² Au sens de l'article D342-2 du code de l'énergie.

3. Conditions préalables nécessaires à la réalisation des travaux

Des conditions préalables à la réalisation des travaux sont mentionnées dans les **conditions générales de la présente proposition**, consultables sur www.enedis.fr sous la référence Enedis-FOR-RAC_46E.

En outre, vous devrez le cas échéant mettre à disposition des aménagements permettant la réalisation des ouvrages de raccordement sur votre propriété, effectués conformément à la réglementation en vigueur et détaillés ci-dessous :

Réalisation d'une tranchée

Pose de fourreau

Reprise de l'installation existante

Matérialisation de l'emplacement de la borne dans la clôture

Dégagement de l'emplacement du tableau de comptage

Précisions éventuelles :

4. Échéancier prévisionnel de réalisation des travaux

Le délai prévisionnel de réalisation des études d'exécution et des travaux est de **deux mois** à compter de la réception de votre accord tel que défini à l'article 7 et sous réserve de réalisation des conditions listées dans les conditions générales, en particulier l'obtention par Enedis des autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux lui incombant.

5. Modalités de règlement

Vous pouvez choisir le montant que vous verserez au moment de l'acceptation de la présente proposition (cocher la case correspondante dans l'article 7 ACCORD) :

- le montant total de la contribution aux travaux de raccordement, soit 1342,43 € TTC,
- ou un acompte correspondant à 50% du montant total de la contribution aux travaux de raccordement, soit 671,22 € TTC.
Dans ce cas, vous devrez obligatoirement régler le solde dès la présentation de la facture récapitulative, avant toute mise sous tension de votre raccordement.

Chaque règlement (d'acompte et/ou de solde) est effectué par vos soins par un seul moyen de paiement :

- soit par carte bancaire (paiement sécurisé) en vous connectant sur notre site internet <https://www.enedis.fr/paiement>
Les informations suivantes vous seront demandées :

- numéro de la présente Proposition De Raccordement : 6494970801,
- montant total à régler : 1342,43 € TTC,
- code postal du lieu de raccordement : 31450,
- code de paiement : 1305,

- soit par chèque à l'ordre d'Enedis, à envoyer à l'adresse suivante :

Enedis, DR MIDI-PYRÉNÉES SUD
Groupe Gestion Clients Recouvrement
2 Rue Roger Camboulives BP N° 93507
31057 TOULOUSE CEDEX 1

Les modalités ci-dessus sont valables quel que soit le Demandeur (personne physique ou morale, quelle que soit sa raison sociale), à l'exclusion des collectivités locales et des services de l'État dont la comptabilité est gérée par le Trésor Public et pour lesquels la Proposition De Raccordement est acceptée par un ordre de service.

En cas de désistement de votre part, les dépenses déjà engagées par Enedis seront à votre charge.

6. Information du Demandeur

La présente PDR est établie dans le cadre de la procédure Enedis-PRO-RAC_20E V2 -15/11/2016 disponible à l'adresse internet www.enedis.fr.

L'Accueil Raccordement Producteurs ENEDIS - ARP - M.P SUD est à votre disposition pour toute question ou réclamation relative à cette Proposition De Raccordement au 09 69 32 18 00.

7. Accord

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre votre accord sur cette Proposition De Raccordement, accompagné du règlement précisé à l'article 5 et accompagné des pièces listées dans les conditions générales (à défaut, le dossier sera mis en attente jusqu'à l'obtention des pièces manquantes, sans possibilité de dépasser le délai de validité du devis).

Quel que soit le moyen de paiement choisi, vous devez envoyer votre accord :

- par le portail [Enedis-Connect](#)
- ou par courrier postal à l'adresse suivante :

Enedis, DR MIDI-PYRÉNÉES SUD
Groupe Gestion Clients Recouvrement
2 Rue Roger Camboulives BP N° 93507
31057 TOULOUSE CEDEX 1

La date d'acceptation de la présente proposition est la plus tardive entre celle de règlement et celle d'envoi de l'accord.

Une fois les travaux terminés, une facture sera adressée au nom du Producteur à l'adresse "destinataire facture" que vous nous avez précisé.

Numéro de la Proposition De Raccordement : 6494970801

Montant TTC total de la Proposition De Raccordement : 1342,43 €

Nom ou société³ : **ICEA**

Mode de règlement (voir article 5) :

☒ règlement total ☐ acompte de 50%

☒ Je règle par carte bancaire sur le site <https://www.enedis.fr/paiement>

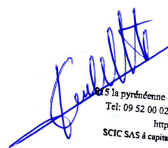
☐ Je règle par chèque

☐ ordre de service (pour collectivité locale ou service de l'État)

À : **Labège** **le :** **23/09/2019**

Signature ou cachet, précédé(e) des mentions manuscrites « Proposition reçue avant réalisation des travaux » et « Bon pour accord des CP et CG de la PDR » :

*Proposition reçue avant réalisation
des Travaux
Bon pour accord des CP et CG de la PDR*


ICEA
15 la pyramide - le prologue - 31670 Labège
Tél: 09 52 00 02 06
contact@icea-eur.fr
http://icea-eur.fr
SCIC SAS à capital variable, 830 517 090 RCS

Vous bénéficiez d'un droit de rétractation que vous pouvez exercer sans pénalités ni sans avoir à justifier d'un motif quelconque, dans un délai de quatorze jours francs à compter de la date d'acceptation de la présente offre. Lorsque ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le droit de rétractation ne peut pas être exercé lorsque les travaux de raccordement ont commencé, avec votre accord exprès, moins de quatorze jours francs après votre acceptation de la présente offre.

³ Dans le cas d'une société, préciser le nom de la société, la forme de la société, le capital social, l'adresse du siège social, le n° de RCS, ainsi que le nom et la qualité d'une personne dûment habilitée.

Vous exercerez votre droit de rétractation par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel avec accusé de réception, auprès de l'interlocuteur qui gère votre dossier. Le paiement que vous avez effectué vous sera alors remboursé et votre dossier clôturé.

Annexe de la Proposition n° 6494970801 du 26/07/2019

Détail de la contribution au coût du raccordement

Votre installation est située dans la zone de raccordement n° 1 déterminée dans le barème de raccordement.

Travaux de branchement (suivant tableaux de prix du barème)

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire HT	Montant HT	Taux TVA
Coût fixe branchement en injection	1	Prestation	1 796.00	1 796.00	20

Tranchée / fourreau en domaine privé réalisés par vos soins (en fonction de votre choix initial) : Oui

Travaux (sur devis) et prestations complémentaires

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire HT	Montant HT	Taux TVA
Frais de mise en service du compteur production (prestation P100B)	1	Prestation	41.09	41.09	20

Total général

Montants en €	Montant total HT facturé	Montant TVA	Montant TTC
Travaux de branchement soumis à 20 %	1 077.60	215.52	1 293.12
Prestations complémentaires soumises à 20 %	41.09	8.22	49.31
Montant à régler	1342,43 €		

Les montants du tableau "Total général" tiennent compte d'une réfaction prise en charge par Enedis, qui correspond à la part du coût des travaux de raccordement couverte par le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité (TURPE). Le taux de réfaction appliqué est actuellement de 40%

Le taux de TVA est celui en vigueur à la date d'émission du devis. En cas de modification de ce taux, le montant TTC de la facture finale est susceptible d'être modifié en fonction des conditions d'application du nouveau taux.